



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

**Compte rendu du Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du 06 Novembre 2025**

—

Conseil Départemental de l'Ariège

PRÉAMBULE :

Le jeudi 6 novembre 2025 à 9h30, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE¹ des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA) s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS :**

Étaient présents :

M. Daniel ARTAUD, M. Daniel BESNARD, M. Xavier CAUX, M. Jean-Paul FERRE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Alain METGE, M. Jean-Luc ROUAN.

Étaient absents, excusés :

M. Jérôme BLASQUEZ, Mme Joëlle CHALAVOUX, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD.

Étaient absents :

Mme Pascale CANAL, M. Loïc GOJARD, M. Marc SANCHEZ.

➤ **LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS :**

Étaient présents :

Chambre d'Agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), EDF Hydro Sud-Ouest (Mme Hélène COMBES), Fédération de Pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU).

Étaient absents :

Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), UFC Que Choisir.

➤ **LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT :**

Étaient présents :

Agence de l'Eau Adour-Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE), DREAL Occitanie (M. Anthony DELHAISE), Préfecture de l'Ariège, DDT09 (M. Victor LE BOULCH).

Étaient également présents :

Chambre d'Agriculture de l'Ariège (Mme Pauline MOULY), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-Service Eau (M. Florian TESTA), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Séverine LE MESTRE), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Émilie VIE), CD31 (M. Kévin DUPLAN), cabinet ECTARE² (M. Grégoire GUDIN), IREEDD³ (Mme Maud BOUQUET), IREEDD (Mme Cécile CHOLEY), SBGH (M. Jean-Christophe CID), SYMAR (Mme Marie BERTHELOT), SSV (M. Gilles DOMENC).

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

² ECTARE mène l'évaluation environnementale du SAGE

³ IREEDD : bureau d'études en charges de la rédaction des documents du SAGE

Démarrage de la réunion [9h30]

Ce deuxième Bureau de CLE avait pour objet de faire un point d'avancement sur la phase 3 « rédaction du PAGD⁴ & du Règlement » du SAGE.

Ordre du jour :

- Évaluation environnementale de la stratégie du SAGE,
- Mise à jour de l'état des lieux sur l'Axe stratégique n°1,
- Trajectoire de réduction des prélèvements,
- Les ateliers en commissions thématiques,
- Bilan de la Concertation Continue [2024-2025]

1. Évaluation environnementale (Cabinet ECTARE)

L'évaluation environnementale du SAGE s'établit en plusieurs phases :

- Phase 1 : évaluation environnementale de l'état initial ;
- Phase 2 : évaluation des effets de la stratégie d'adaptation sur l'environnement ;
- Prochaines phases : évaluation environnementale du PAGD et du Règlement.

Un rapport global de l'évaluation environnementale, cadré par le Code de l'Environnement sera fourni à l'issue de l'ensemble du processus d'évaluation environnementale, lorsque le SAGE sera entièrement écrit.

La présentation concerne l'évaluation environnementale de la stratégie et ses incidences probables vis-à-vis des enjeux identifiés sur le territoire. Ceux-ci ont été établis via une grille multicritère qui croise les orientations et les enjeux du territoire. Il en ressort des effets positifs d'un côté et des points de vigilances de l'autre, qui doivent être étudiés au moment de la rédaction des dispositions afin d'être sûr de ne pas omettre certains impacts sur l'environnement.

Axe stratégique n°1 – Mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de partage et de sobriété des usages :

Des effets positifs se répercuteront sur l'eau du point de vue de la quantité. Concernant la tarification, les potentiels effets positifs peuvent être contrebalancés par des effets contraires : multiplication des forages privés, ménages qui ne changent pas leur comportement car le prix n'a pas d'incidence sur leur consommation... Enfin, les dispositifs hydro-économes peuvent générer des économies d'eau, mais il y a un risque d'effet rebond avéré. Des effets positifs peuvent apparaître sur les sols, le climat et le patrimoine naturel, via les actions du secteur agricole si des changements de pratiques sont opérés.

Axe stratégique n°2 – Préserver et restaurer la qualité de l'eau, des milieux naturels et leurs fonctionnalités : Conforter la résilience face au changement climatique :

Des effets positifs sont attendus sur l'eau, les sols, les milieux naturels, le climat, etc. Les points de vigilance concernent les travaux sur les ouvrages, car ils peuvent être à enjeu patrimonial, d'où la nécessité de réaliser de la concertation et de la sensibilisation avec le grand public. Sur le sujet de l'énergie, le SAGE BVPA souhaite prendre en compte la préservation de l'environnement, et donc potentiellement agir sur les débits, ce qui peut se répercuter sur le développement des énergies renouvelables. Enfin, il convient de rester prudent lors de la réalisation de travaux en cours d'eau, qui pourraient dans certains cas augmenter le risque inondation.

⁴ Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

Axe stratégique n°3 – Préserver la ressource disponible pour les usages dans un contexte de raréfaction de la ressource :

Les effets positifs concernent l'augmentation de la ressource mobilisable. La création de nouveaux stockages est encadrée par la législation pour des questions de continuité écologique, de besoin en eau, de préservation des milieux naturels notamment. Pour la réutilisation des eaux usées (ou RENC⁵), le rejet des STEU⁶ constitue parfois le seul apport des cours d'eau en période d'étiage. Détourner ces rejets pour envisager une autre utilisation peut entraîner des conséquences lourdes sur les milieux aquatiques. De plus, le transport de cette ressource nécessite des nouveaux réseaux, ce qui peut engendrer un coût financier et un impact environnemental. Des questions de performance des équipements se posent également pour éviter des problèmes sanitaires.

Axe stratégique n°4 – Gouvernance, sensibilisation et mutualisation des connaissances :

Il consiste à assurer une bonne mise en œuvre du SAGE ; il n'y a que des effets positifs indirects qui peuvent être attendus.

Le rapport environnemental contiendra également une analyse sur l'articulation du SAGE avec les autres plans et programmes. Le SAGE doit notamment être compatible avec le SDAGE Adour-Garonne (2028-2033), les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi), le nouveau Schéma Régional des Carrières⁷ Occitanie et les décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le règlement du SAGE doit être respecté par tous ces documents.

La compatibilité avec le SDAGE actuel (2022-2027) sera étudiée mais devra également anticiper les évolutions pour le futur SDAGE (2028-2033). Sur les données de prospective climats utilisés par exemple et la trajectoire de sobriété souhaitée, le SAGE doit pouvoir s'adapter en temps réel à l'évolution du climat et des prélèvements en eau. La coopération inter-SAGE doit se poursuivre, car il existe sur le territoire des nappes qui peuvent dépasser le périmètre du SAGE. L'évaluation environnementale préconise qu'une attention particulière soit portée sur les zones de sauvegarde du SDAGE et les réservoirs biologiques.

Les points de vigilance soulevés dans cette évaluation environnementale, doivent être étudiés dans le cadre de la préparation des dispositions.

M. PUJOL (CA09) réagit sur la présentation sous un prisme plutôt négatif qui est faite des ouvrages de stockage alors qu'il existe des effets positifs avérés. Le cabinet ECTARE précise que dans le rapport il est écrit que ces ouvrages peuvent parfois générer des risques, qu'il est possible de limiter si le travail d'étude préalable se déroule dans un cadre qui est fixé et proposé par le SAGE.

M. GARMENDIA (FDAAPPMA 09) réagit également sur la présentation un peu « négative » des travaux de restauration de cours d'eau qui pourraient générer des modifications du patrimoine culturel ou des risques d'inondation. Ces propos doivent être nuancés afin de ne pas « alerter » les populations et les élus, sur la renaturation des cours d'eau et le risque inondation par exemple, ou encore la destruction de seuils et le lien avec le patrimoine culturel. Ceci pourrait être contreproductif pour la démarche, à peine engagée, dans le cadre de ce SAGE sur les objectifs de restauration et de renaturation des milieux.

Une précision est apportée sur l'Ariège par Marie BERTHELOT (SYMAR VA). Sur ce cours d'eau par exemple, un déficit sédimentaire a été identifié sur plus de 120km de cours d'eau, avec plusieurs mètres d'enfoncement du lit par endroit. Ne pas restaurer ce lit induirait d'autres risques, notamment le déchaussement des ouvrages d'art. Le cabinet ECTARE souligne que l'objectif est simplement d'initier un dialogue sur certaines thématiques et que certains points de vigilance seront écartés après étude s'ils ne s'appliquent pas au territoire. Dans le rapport, ce ne sont pas forcément des points de vigilance avérés, mais au moins des points à étudier pour ne pas les oublier.

⁵ Réutilisation des Eaux Non Conventionnelles (RENC)

⁶ Station de Traitement des Eaux usées (STEU)

⁷ Schéma Régional des Carrières (SRC) adopté en février 2024

M. DELRIEU (FNE) alerte sur le développement des carrières en Basse Ariège, avec des risques pour les eaux souterraines, notamment d'évaporation et de pollution. Une fois le SAGE élaboré, le Schéma Régional des Carrières devra se rendre compatible avec le SAGE (sous 3 ans). M. GUDIN (ECTARE) précise que si la CLE le juge utile, le SAGE BVPA peut prévoir des mesures spécifiques sur les zones à enjeux.

Concernant les points de vigilance relevés par l'évaluation environnementale (estimés « négatifs » par certains participants), M. GUDIN précise qu'à ce stade l'objectif de l'évaluation environnementale est d'ouvrir la discussion pour être sûr de cerner et encadrer de potentiels effets négatifs. Ensuite le PAGD pourra travailler à mettre des garde-fous ou des conditions pour éviter ces effets négatifs.

2. Mise à jour de l'état des lieux (IREEDD)

L'état des masses d'eau a été mis à jour à partir des données d'actualisation de l'état des lieux du SDAGE de l'AEAG qui en cours de finalisation. Ces données sont présentées à titre provisoire pour l'état quantitatif, chimique, et écologique. Elles seront définitivement validées par le comité de bassin le 11 décembre 2025. Les données qui caractérisent les pressions, ainsi que l'origine des classements/déclassés des masses d'eau seront transmises après leur validation en comité de bassin le 11 décembre 2025.

L'état des masses d'eau actualisé des masses d'eau souterraine montre :

- Pas d'évolution de l'état quantitatif des masses d'eau souterraine (100% en bon état) ;
- Une masse d'eau souterraine déclassée pour l'état chimique (Molasses du bassin de la Garonne et Terrefort de l'Ariège) ;
- Pour le superficiel, il y a globalement plus de masses d'eau en « très bon état », moins en « bon état », plus de masses d'eau en « état moyen ». 13 masses d'eau présentent une amélioration de leur état et 16 une dégradation. Concernant l'état chimique, 3 masses d'eau qui étaient en mauvais état passent en bon état.

L'AEAG précise qu'elle pourra fournir une carte indiquant les changements sur l'état des masses d'eau entre 2019 et 2025. À noter qu'il n'y a pas de classification possible quand il n'y a pas d'eau et que toutes les masses d'eau ne sont pas mesurées sur le terrain. Elles sont parfois modélisées sur l'Ariège car les analyses de terrain sont onéreuses. La modélisation donne les résultats pour une masse d'eau par rapport à une autre, par extrapolation, qui est mesurée sur le terrain.

La FDAAPPMA 09 réalise aussi un état des lieux qui intègre le débit comme un paramètre de la définition de l'état des milieux, contrairement à la méthodologie DCE utilisée par l'AEAG. D'après leur analyse, il y a plus de masses d'eau en « très bon état » et plus en état dégradé (notamment en zone de piémont) en comparaison avec l'état des lieux proposés par l'AEAG. L'analyse sera complétée prochainement. Une réunion de travail est fixée le 14/11/2025 (FDAAPPMA, équipe SAGE et IREEDD).

Concernant le soutien des débits d'étiage, c'est sur l'Hers-Vif au niveau de Calmont que le DOE est le moins respecté sur les 4 points nodaux étudiés.

M. PUJOL précise que le seuil sur cette station a été abaissé car il n'est pas correctement calé. L'AEAG s'est saisie du sujet et rappelle qu'une méthodologie d'étude de révision des DOE est en élaboration. Il demande aussi une vigilance sur les cours d'eau qui n'ont plus d'écoulements.

Des données complémentaires de DOE sont demandées pour le bassin du Salat et de la Volp (M. DOMENC).

Cette méthodologie de révision des DOE, en cours d'élaboration, sera proposée dans un délai de 10 mois. À la sortie de cette étude sera livré un cahier des charges pour que les bassins puissent enclencher leurs propres révisions de DOE. Actuellement des expérimentations sont réalisées sur les points nodaux de Foix, Calmont et Auterive. Une révision sera rapidement possible après la livraison de la méthode au droit de ces trois stations. Les animateurs du SAGE BVPA insistent sur le fait qu'ils souhaitent aussi réviser les DOC⁸ si nécessaire.

⁸ Débit d'Objectif Complémentaire (DOC)

La FDAAPPMA 09 attire l'attention du bureau d'études IREEDD sur le fait que les lâchers de barrages conditionnent les débits de l'Ariège et engendrent des variations de débit et de hauteur d'eau très important au cours d'une seule journée. Ces variations ne sont pas visibles avec la présentation des débits moyen journaliers étudiés. Pour autant, les populations piscicoles sont très sensibles à ces amplitudes de hauteur d'eau.

Les données sur les assecs ont également été actualisées après 2019 sur les 43 stations existantes du périmètre et sur les 11 nouvelles stations déployées en 2023. On note une légère tendance à la diminution des écoulements vers des états « faible » / « non visible » / « assec » (données du réseau ONDE en complément). La fréquence des assecs et des écoulements non visibles sont présentés cartographiquement : l'ensemble du périmètre du SAGE est concerné.

Sur les retenues collinaires, l'IREEDD est en attente des autorisations de l'OUGC de la Garonne-amont pour pouvoir exploiter les données.

Une mise à jour des données de prélèvements a été réalisée sur la période 2019-2023. Une répartition par type de ressource, par usage est présentée. Les compléments demandés par le COTECH ont été ajoutés avec une répartition des prélèvements par sous-bassins versants, par type d'usage ou de ressource utilisée.

L'erreur relevée en séance, sur le volet AEP, a été corrigée dans le diaporama qui est joint au présent compte-rendu.

D'autres données AEP sont présentées : carte des rendements et des ILP⁹, prix et consommation moyenne par abonné à partir de SISPEA 2023. Il est demandé de préciser pour chaque méthode utilisée, les gestionnaires et le volume d'eau associés.

3. Trajectoire de sobriété

Un rappel des objectifs de la stratégie de sobriété est présenté, à l'échelle nationale et sur le bassin Adour-Garonne. L'objectif de la stratégie proposée pour le SAGE BVPA est de fixer une ligne de conduite à long terme, au global sur tout le bassin et qui concerne tous les usages, dans le but d'arriver à tendre/approcher un objectif chiffré de réduction en 2030 et en 2050. L'idée est de mesurer les efforts réalisés par rapport à cette ligne de conduite, à différents points d'étapes de la durée de vie du SAGE, plutôt que de contraindre les acteurs. Un exemple graphique est présenté en fixant un objectif de réduction de **-25%** en 2050. Les économies d'eau potentielles à atteindre par les dispositions du SAGE vont être chiffrées, dans la mesure du possible, et serviront de repères, dès lors que les actions auront démarré, pour comparer les efforts réalisés à la ligne de conduite fixée à long terme. 2030 marquerait le premier point d'étape, là où des premiers efforts pourraient être mesurés, après le lancement du SAGE (2027), le temps que les actions du SAGE se mettent en œuvre. 2040 constituerait un second point d'étape pour ajuster les actions. En 2050, le bilan pourra être réalisé sur les efforts et leurs conséquences.

L'AEAG précise que le Comité de bassin a demandé à la Commission Territoriale (CT) de Garonne de décliner la stratégie de sobriété. Il est plus simple de travailler action par action, en estimant les gains potentiels de volume par actions et de construire *in fine* une valeur guide pour être plus fédérateur et ne pas crispier les acteurs. La trajectoire va venir s'intégrer dans un « mix de solutions ». Les trajectoires de la CT Garonne et du SAGE BVPA devront être en adéquation.

La Chambre d'Agriculture 09 précise que, dans le domaine agricole, *il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas calculer du fait d'un manque de données sur les surfaces déjà équipées, le matériel...* Le SAGE pourrait en ce sens prévoir une disposition sur l'amélioration de la connaissance sur ce sujet. Les syndicats d'irrigants ont fait un effort pour faire évoluer les équipements d'irrigation, mais les économies réalisées n'ont pas été chiffrées à ce jour.

Des exemples d'hypothèses, posées par l'AEAG, sont présentés afin de montrer comment les gains potentiels des réductions ont été chiffrés sur le bassin Adour Garonne.

⁹ Indices Linéaires de Pertes (ILP)

4. Commissions thématiques

Les commissions thématiques pour la construction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) sont prévues du 20 au 22 janvier, réparties en 5 demi-journées. Dans chaque commission seront abordés un volet connaissance, un volet action et un volet prescription. Sont invités les 73 membres de la CLE ainsi que leur(s) équipe(s) technique(s).

Jean-Paul FERRE propose à Nicolas PUJOL, qui l'accepte la présidence de l'atelier n°2 sur le thème de l'agriculture. Messieurs BESNARD et ARTAUD, vice-présidents de la CLE, présideront respectivement les ateliers « Eau potable et assainissement » et « Urbanisme et risques ». Jean-Paul FERRE présidera les ateliers : « Sobriété des usages » et « Industrie, hydroélectricité, tourisme ».

5. Concertation Continue/ & Communication

L'équipe du SAGE BVPA présente en séance les récents événements de la concertation continue et les événements à venir.

Le déroulé des événements est disponible dans le support de présentation annexé au présent CR.

Étapes à venir : Calendrier de construction du SAGE BVPA et de la *Concertation Continue*

- Jeudi 18 décembre 2025 : CLE en salle plénière du CD09 ;
- 20 janvier 2025 matin : Valorisation du projet de maquette 3D porté par le Lycée Jacquard ;
- Du 20 janvier après-midi au 22 janvier après-midi : Commissions thématiques ;
- 19 février 2026 : Bureau de CLE (ou CLE)
- Printemps-été 2026 : Construction technique du PAGD (comité de rédaction et groupes techniques)
- Automne 2026 : Reprise des discussions en CLE lorsqu'elle aura été recomposée (suite aux élections municipales).

M. FERRE remercie les participants pour leur implication et la richesse des discussions.

La séance est levée à 12h00.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE